

Vous êtes vernois ou futur vernois :

Une fois votre fiche de préinscription remplie, vous devez y joindre :

- un justificatif de domicile vernois de moins de 3 mois ou un document justifiant votre arrivée future sur la commune ;
- une copie intégrale du livret de famille ;
- un document attestant que l'enfant est à jour des vaccinations obligatoires pour son âge (carnet de vaccination par exemple) ;
- Un courrier de l'assistant(e) maternel(le) accueillant votre enfant, dans le cas où elle irait récupérer des enfants dans une école particulière avec les noms et prénoms de ces enfants ;
- un certificat de radiation de l'ancien établissement scolaire dans le cas où l'enfant aurait déjà été scolarisé dans une autre école ;
- Pour les inscriptions en classe bilingue : cocher la case correspondant sur la fiche de préinscription scolaire.



Pour les inscriptions à partir du CE1, une scolarité en enseignement bilingue français-breton doit avoir été suivie.

(Aucune photocopie ne sera faite à l'accueil de la Mairie)

A l'issue de la commission de répartition qui se déroulera avec les directeurs d'écoles publiques fin mai/début juin, un courrier vous sera transmis vous confirmant dans quelle école ira votre enfant. Ensuite, vous rencontrerez le/la directeur.rice de l'école où sera inscrit définitivement votre enfant.

Vous n'êtes pas vernois :

Pour pouvoir préinscrire votre enfant, vous devez **obligatoirement** avoir un accord de participation aux frais de scolarité de votre commune de résidence. Sans cet accord, la préinscription ne sera pas possible sur Vern-sur-Seiche sauf cas dérogatoires prévus par le code de l'Education.

Pour ce faire, vous devez prendre contact avec votre mairie afin d'obtenir cet accord dûment justifié par un imprimé spécifique.

Si l'accord de dérogation scolaire est délivré, la procédure de préinscription est la même que pour les Vernois (merci de vous reporter aux documents listés ci-dessus).

La filière bilingue de l'école Noël du Fail bénéficie d'un régime dérogatoire à la carte scolaire.

Permanences

Si vous souhaitez rencontrer une personne de la mairie de Vern-sur-Seiche pour de plus amples renseignements, deux possibilités :

- Prendre contact avec Solenn Chapel au 02.99.04.82.04 – solenn.chapel@vernsurseiche.fr
- En cas d'absence, avec Amélie Parent au 02.99.04.82.04 – amelie.parent@vernsurseiche.fr